**PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

**POUR INSCRIPTION DANSE ANNEE 2025 2026**

Résidents commune de Lège Cap Ferret :

* Attestation CAF de moins d’1 mois et/ou dernier avis d’imposition
* Certificat médical de moins de 1 mois (obligatoire chaque année selon la loi du 10 juillet1989, relative à l’enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l’éducation.)
* Assurance extrascolaire pour les enfants et attestation de responsabilité civile pour les adultes
* RIB (si choix de prélèvement)

Résidents autres communes :

* Certificat médical de moins de 1 mois (obligatoire chaque année selon la loi du 10 juillet1989, relative à l’enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l’éducation.)
* Assurance extrascolaire pour les enfants et attestation de responsabilité civile pour les adultes
* RIB (si choix de prélèvement)

MODE DE REGLEMENT :

Chèque / espèces (- 300€) / CB / Prélèvement

PAIEMENT : 1 fois / 2 fois / 3 fois / 10 Fois (inscription annuelle dans tous les cas)

L’inscription définitive dans les cours de danses ne sera effective que si le dossier est complet avec les pièces obligatoires jointes. Pour bénéficier du prélèvement, celui-ci ne sera en place qu’une fois le fichier sepa signé et renvoyé à la régie.

L’équipe du Ceam danse

 